

Commission canadienne du blé—Loi

producteur. Je suis un peu méfiant. Je me méfie, et j'espère me tromper, de l'ancienne association de producteurs de blé Palliser qu'on appelle maintenant l'association de producteurs de blé et qui compte quelques centaines de membres.

M. Mayer: Ce sont les producteurs de blé de l'Ouest.

M. Benjamin: C'est la même chose. C'est la même engeance. Ce sont eux qui se sont toujours opposés à une commercialisation systématique ainsi qu'à la Commission du blé, sous la pression politique du parti conservateur, je pense, et d'associations comme les producteurs de blé de l'Ouest, les producteurs d'orge et les producteurs de lin, qui comptent tous 200, 300 ou 400 membres, alors que les aspirations des associations des producteurs de blé qui ont environ 140 000 membres sont négligées. Tout ce qui favorisera le jeu des prétendues forces libres du marché entre les mains des amis du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, semble susciter une attention inhabituelle, voire disproportionnée, par rapport à ce que souhaitent la grande majorité des producteurs céréaliers. Je sais que, depuis toujours, le ministre a maintenu, comme il le fait d'ailleurs aujourd'hui, qu'il appuie sans réserve la Commission canadienne du blé, une commercialisation ordonnée, ainsi de suite. Compte tenu de certains des amis du ministre dans le mouvement agricole, dans le secteur céréalier...

Mlle Carney: Il en a beaucoup.

M. Benjamin: Vu les amis que compte le ministre et certaines des organisations qui appuient son parti, je ne puis m'empêcher d'éprouver une certaine méfiance.

M. Mayer: Vous devriez en discuter avec mes voisins.

M. Benjamin: Je ne pense pas que ce soit de la paranoïa, monsieur le Président. Je ne puis faire autrement que me méfier.

Mlle Carney: C'est Noël!

M. Benjamin: Le ministre qui, tout comme ses collègues, se veut un grand partisan d'une mise en marché ordonnée, de la Commission canadienne du blé et des producteurs céréaliers, veut nous faire croire que les céréaliers seront énormément avantagés par l'accord de libre-échange, que cet accord sera pour eux le paradis sur terre, que ce sera comme dans le cas du tarif du Nid-de-Corbeau quand on l'a supprimé. Je crois que vous aussi, monsieur le Président, aviez été mêlé à cette fâcheuse affaire. Quiconque prétend qu'il est un représentant loyal de l'ouest du Canada devra m'expliquer et expliquer à bien des producteurs céréaliers ainsi qu'au Syndicat du blé de la Saskatchewan et à la société CSP Foods quel grand avantage il y a à perdre les bonnes dispositions de la Loi sur le transport du grand de l'Ouest visant l'expédition aux États-Unis de tourteaux de colza, de granulés de céréales et de criblures et à devoir payer pour le plein tarif commercial pour le transport de ces produits. Je voudrais que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé ainsi que la ministre du Commerce extérieur (M^{lle} Carney) nous disent en quoi il sera plus avantageux pour les agriculteurs de l'Ouest de devoir payer des tarifs plus élevés pour le transport de leurs criblures, tourteaux de colza, granulés de luzerne ou autres grains de provende vers les États-Unis. Je sais que cela intéresserait les agriculteurs.

• (1630)

M. Mayer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec la permission de la Chambre, je veux bien expliquer toute l'affaire au député. Le député demande une explication. Je me ferai un réel plaisir de lui en fournir une s'il le veut et avec le consentement unanime de la Chambre.

Le président suppléant (M. Belsher): Cela ne justifie pas un rappel au Règlement, monsieur.

M. Benjamin: Lorsque j'aurai terminé, le ministre pourra répondre à toutes les questions et je me ferai un plaisir de l'écouter. Il pourra reprendre la parole avec notre bénédiction.

Je voudrais savoir aussi en quoi il sera avantageux pour les producteurs américains d'expédier toutes les céréales qu'ils veulent dans l'ouest du Canada avec ou sans un permis de la Commission du blé. Je ne comprends pas cela. Je ne suis qu'un garçon des prairies naïf et insouciant mais je ne comprends pas. Puisque nous sommes littéralement ensevelis sous ces céréales, quel avantage y aurait-il pour les producteurs de l'Ouest que les céréaliculteurs américains écoulent leurs produits dans cette région du Canada?

Compte tenu des subventions offertes aux céréaliculteurs américains, j'aimerais, indépendamment de l'accord de libre-échange, que le ministre nous dise si, lorsque les Américains commenceront à écouler leurs produits de cultures spéciales dans l'Ouest du Canada, le ministre et le gouvernement actuel, celui que nous avons sur les bras, seront prêts à imposer un droit compensateur ou des tarifs douaniers sur tout le grain américain subventionné qui arrive dans l'Ouest du Canada, avec ou sans la Commission canadienne du blé? Les céréaliculteurs de l'Ouest aimeraient avoir des explications. Comment peut-on expliquer que les céréaliculteurs de l'Ouest canadien qui ne peuvent pas se débarrasser de toutes les céréales qu'ils ont, retireront des avantages de la vente de blé américain dans leur propre région? Je demande des explications, comme en demandent environ 150 000 producteurs.

On nous dit que le libre-échange fera disparaître le système du double prix. Il nous faut deux explications sur cette question. D'une part, les Américains imposeront des droits compensateurs, lèveront des tarifs douaniers ou imposeront un embargo s'ils jugent que nous vendons un certain produit plus cher aux États-Unis qu'au Canada. C'est de bonne guerre si l'on tient compte des pratiques commerciales observées sur la scène internationale ces temps-ci. Lorsqu'un pays pense qu'un autre pratique le dumping et vend ses produits moins cher sur son territoire qu'à l'étranger, alors celui-là lève un droit de douane ou un droit compensateur, impose un embargo ou une taxe d'accise. Il existe bien des façons de s'y prendre.

D'autre part, lorsque nous vendons nos céréales sur notre propre marché national à un prix supérieur au prix à l'exportation, les Américains n'aiment pas cela non plus. Si nous abaissons le prix, c'est une subvention. Si nous le haussons, cela ne va pas non plus.

La Commission canadienne du blé devra supporter les effets de ces négociations. Pourquoi a-t-elle accepté de supprimer le double prix des céréales, mesure par laquelle les céréales destinées à la consommation humaine sont vendues plus cher au Canada qu'à l'étranger? Désormais, elle ira à l'encontre de la